

- 3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs commandés par la pompe d'injection.
- 3.14 Type de filtre à air : à sec ou à bain d'huile.
- 3.15 Allumage : par compression.
- 3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques : 24 V.
- 3.17
- 3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur fixe ou viscostatique.
- 3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1
- 3.20 Niveau sonore au point fixe.
- 3.20.1 Valeur du niveau sonore dB(A) : a) 88, b) 90, c) 86.
- 3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min.) : 2025.
- 3.20.3 Position de la sortie d'échappement : a) côté gauche dans l'empattement, b) centrale dans l'empattement, c) verticale arrière cabine à droite.
- 3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur diesel) : sur la plaque constructeur.

**4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT.**

- 4.1 Type de boîte de vitesses : 1 boîte mécanique à 6 combinaisons de marche avant et 1 de marche arrière.
- 4.1.1 Emplacement du levier de commande : au plancher.
- 4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.
- 4.2.1 Mode de commande : à pédale et commande hydraulique.
- 4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre à cardans avec relais.
- 4.4 Démultiplication de la transmission.
- 4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence : 235/75R17.5 (2.431 m).
- 4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1000 tr/min.

Combinaison des vitesses	Rapport de la boîte	Rapport du pont	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr/min.
1	1/9.01		1/28.92	5.0
2	1/5.02		1/16.11	9.0
3	1/3.21		1/10.30	14.1
4	1/2.06	1/3.21	1/ 6.61	22.0
5	1/1.37		1/ 4.39	33.2
6	1/1.00		1/ 3.21	45.4
AR	1/8.17		1/26.22	5.5

**4.5 Vitesses maximales théoriques au régime de régulation à vide (km/h)**

Avec couple de ponts	Avec pneumatiques	
	235/75R17.5 (2.431 m)	225/75R17.5 (2.388 m)
1/3.21	/	139.4
1/3.31	137.7	135.2
1/3.38	134.8	132.4
1/3.73	122.2	120.0
1/4.10	111.1	109.2
1/4.55	100.1	98.4

- 4.5.1 Vitesse maximale réelle mesurée : - 128.1 km/h avec couple 1/3.31 et pneumatique 235/75R17.5, - 130.0 km/h avec couple 1/3.21 et pneumatique 225/75R17.5.
- 4.6 Indicateur de vitesse : oui.
- 4.7 Compteur kilométrique : oui.
- 4.8 Chronotachygraphe : oui.
- 4.9 Limiteur de vitesses : en option.

**5. SUSPENSION.**

- Suspension à lames (versions 27-31-33-36-41-44-48) :**
- 5.1 Avant (essieu 1) : essieu rigide - ressorts à lames - amortisseurs télescopiques du type hydraulique - barre stabilisatrice.
- 5.2 Arrière (essieu 2) : essieu rigide - ressorts à lames - amortisseurs télescopiques du type hydraulique - barre stabilisatrice.
- 5.2.1 Suspension essieu moteur : non équivalente à une suspension pneumatique.
- Suspension pneumatique sur l'essieu 2 (versions 41-44-48) :**
- 5.1 Avant (essieu 1) : essieu rigide - ressorts à lames - amortisseurs télescopiques du type hydraulique - barre stabilisatrice.
- 5.2 Arrière (essieu 2) : essieu rigide - 2 soufflets pneumatiques - amortisseurs télescopiques du type hydraulique - barre stabilisatrice.
- 5.2.1 Suspension essieu moteur : pneumatique.

**6. DIRECTION.**

- 6.1 Type de direction : hydraulique à assistance intégrée.
- 6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) : Version 27 : 11.10  
31 : 12.30  
33 : 13.00  
36 : 14.10  
41 : 15.60  
44 : 16.40  
48 : 17.50

**7. FREINAGE.**

- 7.1 Frein de service : hydropneumatique à double circuit agissant respectivement sur les roues avant et arrière (type I-II).
- 7.2 Répartiteur de freinage : oui, le répartiteur de freinage module l'effort sur les roues arrière en fonction de la charge sur l'essieu 2.
- 7.2.1 Dispositif anti-bloqueur des roues : en option (catégorie 1) capteur par roue.
- 7.3 Frein de secours : constitué par l'indépendance des circuits du frein de service.
- 7.4 Frein de stationnement : sur les roues arrière à commande manuelle.
- 7.5 Mode de transmission des efforts aux roues.
- 7.5.1 Frein de service : hydraulique.
- 7.5.2 Frein de secours : hydraulique.
- 7.5.3 Frein de stationnement : pneumatique (cylindres à ressort).
- 7.6 Assistance des freins.
- 7.6.1 Frein de service : oui.
- 7.6.2 Frein de secours : oui.
- 7.6.3 Frein de stationnement : non.
- 7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : 3 ou 4 réservoirs d'air comprimé. - 1 de 15 l pour circuit AV, - 1 de 15 l pour circuit AR, - 1 de 15 l tampon, ou - 1 de 5 l pour dessiccateur (option), - 1 de 15 l pour suspension AR (option).
- 7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : a) voyants lumineux de couleur rouge sur la planche de bord, b) voyants lumineux de couleur rouge sur la planche de bord pour dispositif anti-bloqueur.
- 7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : a) chute de pression et niveau d'huile, b) défaillance de l'anti-bloqueur.
- 7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : bouton poussoir sur la planche de bord.
- 7.8 Type de freins.
- 7.8.1 Frein de service.
- 7.8.1.1 Sur essieu 1 : disques.
- 7.8.1.2 Sur essieu 2 : disques.
- 7.8.2 Frein de secours : disques.
- 7.8.3 Frein de stationnement : disques.
- 7.9 Ralentisseur.
- 7.9.1 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II : non concerné.
- 7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel : 7.9.2.1 Avec bénéfice de poids prévu au nota du chapitre 2 : électrique ou hydraulique (option). 7.9.2.2 Sans bénéfice de poids : frein sur échappement (option).
- 7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II bis : non concerné.
- 7.10 Circuit de freinage de la remorque : non.

**8. CARROSSERIE.**

- 8.1 Carrosserie : châssis-cabine.
- 8.1.1 Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes : néant.
- 8.2 Matériaux constituant la carrosserie : cabine entièrement métallique.
- 8.2.1 Toit ouvrant : oui sur demande, métallique, à commande manuelle ou électrique.
- 8.3 Nombre de places assises : 2 - 3 (option).
- 8.4 Sièges.
- 8.4.1 A l'avant : réglables ou fixes.
- 8.5 Nombre de portes.
- 8.5.1 Latérales : 2.
- 8.5.3 Fermetures : de sécurité à deux positions.
- 8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres : vitres de portes descendantes à commande manuelle ou électrique sur demande.
- 8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages.
- 8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
- 8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
- 8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.
- 8.8 Equipements des places assises en ceintures de sécurité.
- 8.8.1 Places avant : en option. - 2 ceintures latérales 3 points avec enrouleur, - 1 ceinture centrale 2 points sans enrouleur.
- 8.9 Dispositif de protection latéral : à installer lors du carrossage. La fixation et la position devront être constatées après carrossage.
- 8.10 Dispositif de protection arrière contre l'encastrement : oui, la fixation et la position du dispositif devront être constatées après carrossage.
- 8.11 Système antiprojection.
- 8.11.1 Essieu 1 : oui, sauf si carrosserie incompatible (art. 2 AM du 18-09-1992).
- 8.11.2 Essieu 2 : non, système fourni sur demande. - système constitué de garde-boue, bavettes et jupes extérieures. La face interne des garde-boue et des bavettes est tapissée d'un dispositif antiprojection homologué, - la fixation et la position du système antiprojection devront être vérifiées après carrossage.

**9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION.**

- 9.1 Feux de route : 2.
- 9.2 Feux de croisement : 2 incorporés aux feux de route.
- 9.3 Feux de position.
- 9.3.1 Avant : 2 incorporés aux feux de route.
- 9.3.2 Latéraux : 2 combinés avec les feux d'encroisement AR. Installation à compléter lors du carrossage. La fixation et la position devront être constatées après carrossage.
- 9.4 Feux rouge arrière : 2.
- 9.5 Indicateurs de changement de direction.
- 9.5.1 Avant : 2 indépendants.
- 9.5.2 Arrière : 2 groupés avec les feux rouge.
- 9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.
- 9.6 Feux stop : 2 groupés avec les feux rouge.
- 9.6.1 Troisième feu stop central : non.
- 9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2 indépendants.
- 9.8 Dispositifs réfléchissants.
- 9.8.1 Avant : non.
- 9.8.2 Arrière : 2 groupés avec les feux rouge.
- 9.8.3 Latéraux : à installer lors du carrossage. La fixation et la position devront être constatées après carrossage.
- 9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des feux de changement de direction.
- 9.10 Feux de marche arrière : 1 groupé avec le feu rouge droit ou 2 groupés avec les feux rouge.
- 9.11 Feux de brouillard.
- 9.11.1 Avant : 2 indépendants (option).
- 9.11.2 Arrière : 1 groupé avec le feu rouge gauche ou 2 groupés avec les feux rouge.
- 9.12 Feux d'encroisement :
- 9.12.1 Avant : 2 indépendants.
- 9.12.2 Arrière : 2 combinés avec feu position latéral.
- 9.13 Dispositif de signalisation complémentaire arrière : à installer lors du carrossage. La fixation et la position devront être constatées après carrossage.
- 9.14 Feux spéciaux : sans objet.

**10. DIVERS.**

- 10.1 Accessoires.
- 10.1.1 Essuie glace : oui, 2 à 2 vitesses + 1 intermittente.
- 10.1.2 Lave-glace : oui.
- 10.1.3 Rétroviseurs.
- 10.1.3.1 Extérieurs : 1 côté gauche fixé sur la porte, 3 côté droit fixés sur la porte dont 1 grand angle et 1 accostage.

**PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE**

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant accrédité du constructeur :

IVECO FRANCE SA  
6, rue Nicolas Copernic  
78196 TRAPPES CEDEX

que le véhicule présenté comme prototype des véhicules genres CAM - VASP de marque IVECO.

Type A1AF003F - Versions 27 - 31 - 33 - 36 - 41 - 44 - 48.

Fait à Montlhéry, le 31 juillet 1997  
Le Chef du centre national de réception des véhicules (signé : D. LE POAC)

- 10.1.4 Avertisseur sonore : oui.
- 10.1.5 Dispositif antivol : oui, par blocage de la colonne de direction.
- 10.1.6 Extincteur : à installer lors du montage de la carrosserie.
- 10.2 Marque d'identité.
- 10.2.1 Emplacement de la plaque constructeur : sur le tablier central côté droit sous la calandre fixée par des rivets.
- 10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur le longeron droit à hauteur de l'essieu avant.
- 10.2.3 Structure du numéro d'identification :  
1 à 3 : code constructeur, est ZCF  
4 : type de cabine d'un véhicule automobile  
digit invariable « A »  
5 - 6 : digit invariable « 1A »  
7 : code moteur « F » = 8060-45  
8 : digit invariable « 0 »  
9 : code refroidissement moteur  
digit invariable « 0 »  
10 : digit invariable « 0 »  
11 : établissement « 2 ou B »  
12 à 17 : Numéro de série du véhicule.
- 10.2.4 Le numéro d'identification commence à : ZCFA1AF0002000020.  
ou ZCFA1AF000B000020.
- 10.2.5 Identification du moteur : frappe à froid sur le bloc moteur.

**11. VISITES TECHNIQUES.**

- 11.1 Emplacement de la plaque du correcteur : sur le tablier central sous la calandre (auto-collant).
  - 11.2 Pression déclarée par le constructeur : 11 bars.
  - 11.3 Pression de disjonction : 11 bars.
  - 11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur).
  - 11.4.1 A la tête d'alimentation (de couleur rouge) : / bars.
  - 11.4.2 A la tête de commande (de couleur jaune) : / bars.
  - 11.5 Longueur des bras de levier : /
  - 11.6 Course maximale des actionneurs de freins : freins avant à disques sans objet, freins arrière à disques sans objet.
  - 11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation.
- | Description        | Affectation             |
|--------------------|-------------------------|
| Frein avant        | Circuit frein avant     |
| Frein arrière      | Circuit frein arrière   |
| Tampon             | Tampon                  |
| Dessiccateur       | Pour dessiccateur       |
| Suspension arrière | Circuit pour suspension |
- 11.8 Observations :

livré :  
- en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.104 et R.104-1 du Code de la route et des arrêtés ministériels pris en application. Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.98, R.104 et R.104-1.

Vu et approuvé :  
Enregistré sous le n° AU-2223-96-02  
Fait à Paris, le 31 juillet 1997  
Pour le directeur régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile-de-France  
Le Chef de la Division Automobiles,  
Métrologie et Appareils à Pression  
(signé : J. KOCHER)